

03 MARS 2022



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

HAUTES TERRES COMMUNAUTE

4, rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Allanche, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Membres présents :

ACHALME Didier	DE MAGALHAES Franck	MAJOREL Danièle	RONGIER Jean
AMAT Gilles	DELPIROU Denis	MARSAL Michel	ROSSEEL Philippe
ARMANDET Djuwan	FOURNAL Xavier	MATHIEU Thierry	SARANT Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MEISSONNIER Daniel	SOULIER Christophe
BATIFOULIER Vivien	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BOUARD André	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
BUCHON Frédérique	JOB Eric	PONCHET-PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	JOUVE Robert	PORTENEUVE Michel	VAN SIMMERTIER Alain
CHABRIER Gilles	JUILLARD Pierre	POUDEROUX Gérard	VERNET Roland
CHAUVEL Lucette	LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	REBOUL Jean-Paul	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LANDES Jean-François	ROCHE Pierrick	

Membres absents excusés :

ANDRIEUX – JANNETTA Claire	DALLE Thierry	MENINI Vincent	TRONCHE André
BEAUFORT – MICHEL Bernadette	DONIOL Christian	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
CHARBONNIER Marie-Ange	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix	
CHEVALLET Béatrice	LESCURE Luc	TIBLE Marie-Laure	

Pouvoirs :

ANDRIEUX – JANNETTA Claire à CHABRIER Gilles
DALLE Thierry à ARMANDET Djuwan
DONIOL Christian à MEISSONNIER Daniel
LEBERICHEL Philippe à DE MAGALHAES Franck
PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette

- **Date de convocation : 24 février 2022**
- **Secrétaire de séance : VIALA Éric**
- **Membres en exercice : 57**
- **Présents : 43**
- **Pouvoirs : 5**
- **Votants : 48**

Monsieur Didier ACHALME s'absente lors des rapports n°17 à 27 relatifs aux comptes administratifs, et ne prend pas part aux votes de ceux-ci.

Monsieur Michel MARSAL quitte la réunion à 21h55 après le vote du rapport n°34.

Monsieur Pierrick ROCHE s'absente lors du rapport n°49 et ne prend pas part au vote de celui-ci.

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h10. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Éric VIALA a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président sollicite l'avis des élus communautaires sur l'ordre du jour transmis. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance. Le Président propose d'ajouter le rapport complémentaire suivant au déroulé de l'ordre du jour de la séance :

1. Motion pour la poursuite des activités de la Société pour la transformation de sous-produits animaux (SOPA).

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le rajout du rapport cité ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Délibération n°2022CC-001 : Report de points à l'ordre du jour de la séance

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **DE REPORTER** le sujet suivant inscrit à l'ordre du jour à une séance ultérieure :
 - Location des salles et bureaux de Hautes Terres Communauté – Tarification ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°1 – Délibération n°2022CC-002 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 09 décembre 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire 09 décembre 2021 ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°2 – Délibération n°2022CC-003 : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°47 – Délibération n°2022CC-047 : Mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la structuration en syndicat des bassins versants sources de la Dordogne Amont et Rhue

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'AUTORISER** l'adhésion de Hautes Terres Communauté au groupement de commande ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la création d'un syndicat EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont et de la Rhue pour la mise en œuvre des compétences GEMAPI ;
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande relative à la réalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage GEMAPI sur le bassin versant Source de la Dordogne Amont et Rhue ;
- **DE DESIGNER** la Communauté de communes Sumène Artense en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ; la Communauté de communes Sumène Artense sera à ce titre en charge des procédures de mise en concurrence, du suivi de l'exécution des marchés conclus et de la sollicitation des financements pouvant être obtenus au titre de cette opération ;
- **DE DECIDER** que les marchés seront attribués par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) constituée d'un membre de la CAO de chaque EPCI. Ainsi, seront nommés comme représentants de Hautes Terres Communauté au sein de cette CAO Xavier FURNAL, titulaire, ainsi que Pierrick ROCHE, sans pouvoir de vote ;
- **DE VALIDER** la constitution d'un comité de pilotage de suivi de cette mission d'AMO ;
- **DE DESIGNER** les deux élus suivants pour représenter Hautes Terres Communauté au sein du comité de pilotage : Pierrick ROCHE et Colette PONCHET-PASSEMARD ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de communes Sumène Artense ou son représentant à signer, notifier et exécuter les marchés et avenants éventuels conclus dans le cadre du présent groupement de commande, ainsi que les subventions obtenues, au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention constitutive du groupement de commande et avenants éventuels à intervenir ;
- **DE NOTIFIER** cette délibération aux 5 autres EPCI membres du futur groupement de commandes ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au vote du budget primitif 2022, selon la clé de répartition présentée soit 14 % de participation sur le reste à charge ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°3 – Délibération n°2022CC-004 : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SIGAL

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **DE DÉSIGNER** les élus communautaires suivants pour représenter Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SIGAL :
 - Représentant titulaire : Bernard PAGENEL
 - Représentant suppléant : Danielle GOMONT

Les représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SIGAL sont donc les suivants :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :
- ACHALME Didier	- AMAT Gilles
- BATIFOULIER Vivien	- ARMANDET Djuwan
- BOUARD André	- BEAUFORT MICHEL Bernadette
- CEYTRE Georges	- CHABRIER Gilles
- DE MAGALHAES Franck	- CHAUVEL Lucette
- FOURNAL Xavier	- CRAUSER Magali
- LAMBERT DELHOMME Emmanuelle	- DALLE Thierry
- LEBERICHEL Philippe	- DONIOL Christian
- MARSAL Michel	- GENEIX Christian
- MEISSONNIER Daniel	- GOMONT Danielle
- PAGENEL Bernard	- LANDES Jean-François
- PENOT Jean-Pierre	- REBOUL Jean-Paul
- PORTENEUVE Michel	- SARANT Philippe
- POUDEROUX Gérard	- SOULIER Christophe
- ROCHE Pierrick	- TEISSEDRE Claire
- RONGIER Jean	- TRONCHE André
- ROSSEEL Philippe	- VAN SIMMERTIER Alain
- TUFFERY Marie-Claire	- VERDIER Jean-Louis
- VERNET Roland	- VIALA Eric

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°4 – Délibération n°2022CC-005 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Actualisation de sa composition à la suite d'une démission

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'ACTER** le remplacement de Monsieur Robert JOUVE par Monsieur André BOUARD en tant que membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de Hautes Terres Communauté ;

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont donc les suivants :

Membres titulaires :

- FOURNAL Xavier
- PORTENEUVE Michel
- ROSSEEL Philippe
- DE MAGALHAES Franck
- BOUARD André

Membres suppléants :

- MEISSONNIER Daniel
- AMAT Gilles
- POUDEROUX Gérard
- CEYTRE Georges

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°5 – Délibération n°2022CC-006 : Élection des membres de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) – Actualisation de sa composition à la suite d'une démission

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'ACTER** le remplacement de Monsieur Robert JOUVE par Monsieur André BOUARD en tant que membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public de Hautes Terres Communauté ;

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public sont donc les suivants :

Membres titulaires :

- FURNAL Xavier
- PORTENEUVE Michel
- ROSSEEL Philippe
- DE MAGALHAES Franck
- BOUARD André

Membres suppléants :

- MEISSONNIER Daniel
- AMAT Gilles
- POUDEROUX Gérard
- CEYTRE Georges

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

FINANCES

Rapport n°6 – Délibération n°2022CC-007 : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget principal du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°7 – Délibération n°2022CC-008 : Budget annexe déchets ménagers – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe déchets ménagers du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°8 – Délibération n°2022CC-009 : Budget annexe réseau de chaleur bois de Murat – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe réseau de chaleur bois de Murat du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°9 – Délibération n°2022CC-010 : Budget annexe prestations de services aux communes – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe prestations de services aux communes du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°10 – Délibération n°2022CC-011 : Budget annexe pôle viande de Neussargues – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe pôle viande de Neussargues du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°11 – Délibération n°2022CC-012 : Budget annexe mobilité – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe mobilité du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°12 – Délibération n°2022CC-013 : Budget annexe chantier d'insertion – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe chantier d'insertion du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°13 – Délibération n°2022CC-014 : Budget annexe traitement des boues des stations d'épuration – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe traitement des boues des stations d'épuration du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°14 – Délibération n°2022CC-015 : Budget annexe zone artisanale du Colombier – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe zone artisanale du Colombier du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°15 – Délibération n°2022CC-016 : Budget annexe zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°16 – Délibération n°2022CC-017 : Budget annexe commercialisation de deux terrains à bâtir à Massiac – Approbation du compte de gestion 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 43
Pour : 48Procurations : 5
Abstention : 0Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe commercialisation de deux terrains à bâtir à Massiac du Receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°17 – Délibération n°2022CC-018 : Budget principal – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 42
Pour : 47Procurations : 5
Abstention : 0Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Principal 2021						
Résultats reportés		869 860,38	815 102,30		815 102,30	869 860,38
Opérations de l'exercice	6 287 344,35	6 638 680,60	4 178 422,79	4 672 069,02	10 465 767,14	11 310 749,62
Totaux	6 287 344,35	7 508 540,98	4 993 525,09	4 672 069,02	11 280 869,44	12 180 610,00
Résultat de clôture		1 221 196,63	321 456,07			899 740,56
Restes à réaliser			1 369 013,64	2 775 521,25		
Totaux cumulés	6 287 344,35	7 508 540,98	6 362 538,73	7 447 590,27	12 649 883,08	14 956 131,25
RESULTATS DEFINITIFS		1 221 196,63		1 085 051,54		2 306 248,17

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget principal à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°18 – Délibération n°2022CC-019 : Budget annexe déchets ménagers – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 42
Pour : 47Procurations : 5
Abstention : 0Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe déchets ménagers comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Déchets ménagers 2021						
Résultats reportés		134 654,21		98 469,22		233 123,43
Opérations de l'exercice	1 906 399,69	1 964 738,03	577 545,28	796 664,30	2 483 944,97	2 761 402,33
Totaux	1 906 399,69	2 099 392,24	577 545,28	895 133,52	2 483 944,97	2 994 525,76
Résultat de clôture		192 992,55		317 588,24		510 580,79
Restes à réaliser			373 151,82	220 875,20	152 276,62	
Totaux cumulés	1 906 399,69	2 099 392,24	950 697,10	1 116 008,72	2 857 096,79	3 215 400,96
RESULTATS DEFINITIFS		192 992,55		165 311,62		358 304,17

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe déchets ménagers à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°19 – Délibération n°2022CC-020 : Budget annexe réseau de chaleur bois de Murat – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 42
Pour : 47Procurations : 5
Abstention : 0Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe réseau de chaleur bois de Murat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Réseau de chaleur bois de Murat 2021						
Résultats reportés		53 414,09		95 432,71	0,00	148 846,80
Opérations de l'exercice	296 391,07	231 371,71	141 724,16	75 130,25	438 115,23	306 501,96
Totaux	296 391,07	284 785,80	141 724,16	170 562,96	438 115,23	455 348,76
Résultat de clôture	11 605,27			28 838,80		17 233,53

Restes à réaliser			20 397,10	0,00	20 397,10	0,00
Totaux cumulés	296 391,07	284 785,80	162 121,26	170 562,96	458 512,33	455 348,76
RESULTATS DEFINITIFS	11 605,27			8 441,70	3 163,57	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe réseau de chaleur bois de Murat à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°20 – Délibération n°2022CC-021 : Budget annexe prestations de services aux communes – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe prestations de services aux communes comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Prestations de services aux communes 2021						
Résultats reportés			8 910,01		8 910,01	0,00
Opérations de l'exercice	194 915,72	194 915,72	45 938,36	93 140,33	240 854,08	288 056,05
Totaux	194 915,72	194 915,72	54 848,37	93 140,33	249 764,09	288 056,05
Résultat de clôture		0,00		38 291,96		38 291,96
Restes à réaliser			60 455,42			
Totaux cumulés	194 915,72	194 915,72	115 303,79	93 140,33	310 219,51	288 056,05
RESULTATS DEFINITIFS			22 163,46		22 163,46	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe prestations de services aux communes à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°21 – Délibération n°2022CC-022 : Budget annexe pôle viande de Neussargues – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier JOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe pôle viande de Neussargues en Pinatelle comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Pôle viande de Neussargues en Pinatelle 2021						
Résultats reportés			161 292,80		161 292,80	0,00
Opérations de l'exercice	27 917,21	73 232,35	228 703,18	82 737,18	256 620,39	155 969,53
Totaux	27 917,21	73 232,35	389 995,98	82 737,18	417 913,19	155 969,53
Résultat de clôture		45 315,14	307 258,80		352 573,94	
Restes à réaliser			44 615,68	178 867,07	44 615,68	178 867,07
Totaux cumulés	27 917,21	73 232,35	434 611,66	261 604,25	462 528,87	334 836,60
RESULTATS DEFINITIFS		45 315,14	173 007,41		127 692,27	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe pôle viande de Neussargues en Pinatelle à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°22 – Délibération n°2022CC-023 : Budget annexe mobilité – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier JOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe mobilité comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Mobilité 2021						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	169 252,75	169 252,75			169 252,75	169 252,75
Totaux	169 252,75	169 252,75	0,00	0,00	169 252,75	169 252,75
Résultat de clôture		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	169 252,75	169 252,75	0,00	0,00	169 252,75	169 252,75
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00		0,00

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe mobilité à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°23 – Délibération n°2022CC-024 : Budget annexe chantier d'insertion – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe chantier d'insertion comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Chantier d'insertion 2021						
Résultats reportés				238,36	0,00	238,36
Opérations de l'exercice	170 930,50	170 930,50	2 619,12	385,38	173 549,62	171 315,88
Totaux	170 930,50	170 930,50	2 619,12	623,74	173 549,62	171 554,24
Résultat de clôture		0,00	1 995,38		1 995,38	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	170 930,50	170 930,50	2 619,12	623,74	173 549,62	171 554,24
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	1 995,38		1 995,38	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe chantier d'insertion à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°24 – Délibération n°2022CC-025 : Budget annexe traitement des boues des stations d'épuration – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe traitement des boues des stations d'épuration comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Traitement des boues des stations d'épuration 2021						
Résultats reportés		10 156,81			0,00	10 156,81
Opérations de l'exercice	80 727,30	94 882,56			80 727,30	94 882,56
Totaux	80 727,30	105 039,37	0,00	0,00	80 727,30	105 039,37
Résultat de clôture		24 312,07				24 312,07
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	80 727,30	105 039,37	0,00	0,00	80 727,30	105 039,37
RESULTATS DEFINITIFS		24 312,07				24 312,07

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe traitement des boues des stations d'épuration à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°25 – Délibération n°2022CC-026 : Budget annexe zone artisanale du Colombier – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 42
Pour : 47Procurations : 5
Abstention : 0Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe zone artisanale du Colombier comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Zone artisanale du Colombier 2021						
Résultats reportés			282 591,52		282 591,52	0,00
Opérations de l'exercice	167 847,02	167 847,02	33 301,30	147 042,15	201 148,32	314 889,17
Totaux	167 847,02	167 847,02	315 892,82	147 042,15	483 739,84	314 889,17
Résultat de clôture		0,00	168 850,67		168 850,67	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	167 847,02	167 847,02	315 892,82	147 042,15	483 739,84	314 889,17
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	168 850,67		168 850,67	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe zone artisanale du Colombier à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°26 – Délibération n°2022CC-027 : Budget annexe zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 42
Pour : 47Procurations : 5
Abstention : 0Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain 2021						
Résultats reportés			73 414,39		73 414,39	0,00
Opérations de l'exercice	8 329,06	8 329,06	8 195,37	4 696,55	16 524,43	13 025,61
Totaux	8 329,06	8 329,06	81 609,76	4 696,55	89 938,82	13 025,61
Résultat de clôture			76 913,21		76 913,21	

Restes à réaliser						
Totaux cumulés	8 329,06	8 329,06	81 609,76	4 696,55	89 938,82	13 025,61
RESULTATS DEFINITIFS			76 913,21		76 913,21	

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°27 – Délibération n°2022CC-028 : Budget annexe commercialisation de deux terrains à bâtir à Massiac – Approbation du compte administratif 2021

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe commercialisation de deux terrains à bâtir à Massiac comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif Budget Commercialisation de 2 terrains à bâtir à Massiac 2021						
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS						

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER ET ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget annexe commercialisation de deux terrains à bâtir à Massiac à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2021 ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°28 – Délibération n°2022CC-029 : Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Rapporteur : Xavier JOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 351 336,25 €
Résultats antérieurs reportés	+ 869 860,38 €
Résultat à affecter	+ 1 221 196,63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (001)	- 321 456,07 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 1 406 507,61 €
Besoin de financement en investissement (recette au compte 1068)	0,00 €
Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	1 221 196,63 €
Report déficit de fonctionnement (compte 002)	0.00 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°29 – Délibération n°2022CC-030 : Budget annexe déchets ménagers – Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Rapporteur : Xavier JOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe déchets ménagers comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 58 338,34 €
Résultats antérieurs reportés	+ 134 654,21 €
Résultat à affecter	+ 192 992,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement - 001	+ 317 588,24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 152 276,62 €
Besoin de financement en investissement (recette au compte 1068)	0,00 €
Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	192 992,55 €
Report déficit de fonctionnement (compte 002)	

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°30 – Délibération n°2022CC-031 : Budget annexe pôle viande de Neussargues – Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe pôle viande de Neussargues comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 45 315.14 €
Résultats antérieurs reportés	0.00 €
Résultat à affecter	+ 45 315.14 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement - 001	- 307 258.80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 134 251.39 €
Besoin de financement en investissement (recette au compte 1068)	173 007.41 €
Affectation en réserve R1068 en investissement	45 315.14 €
Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	0.00 €
Report déficit de fonctionnement (compte 002)	

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°31 – Délibération n°2022CC-032 : Budget annexe traitement des boues des stations d'épuration – Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe traitement des boues des stations d'épuration comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 14 155.26 €
Résultats antérieurs reportés	+ 10 156.81 €
Résultat à affecter	+ 24 312.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement - 001	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement en investissement (recette au compte 1068)	0.00 €
Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	24 312.07 €
Report déficit de fonctionnement (compte 002)	

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°32 – Délibération n°2022CC-033 : Budget principal – Réaménagement d'emprunts en cours

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'aménagement des contrats de prêt n°0000091927 en date du 30 juillet 2008 et n°0000520324 en date du 10 mai 2011 auprès du Crédit Agricole comme suit :

Prêt initial de 246.410,31 €	Capital restant au 15/11/2021	Durée restant à courir	Taux fixe de réaménagement	Nouvelles échéances annuelles	Somme des intérêts à régler jusqu'à la fin du prêt
Prêt N°00000585710	143 494,98 €	168 mois	3,75 %	13 361,27 €	43 562,83 €

Prêt initial de 320.000 €	Capital restant au 15/05/2022	Durée restant à courir	Taux fixe de réaménagement	Nouvelles échéances annuelles	Somme des intérêts à régler jusqu'à la fin du prêt
Prêt N°00000520324	179 706,33 €	96 mois	3,15 %	25 762,56 €	26 394,11 €

- **DE PRECISER** que les frais de dossier s'élèvent à 0.10 % du capital restant dû ;
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2022 et suivants ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les documents nécessaires ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°33 – Délibération n°2022CC-034 : Budget réseau de chaleur bois de Murat – Réaménagement d'emprunts en cours

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'aménagement des contrats de prêt n°00000334350 en date du 11 août 2007 et n°00000345403 en date du 11 août 2007 auprès du Crédit Agricole comme suit :

Prêt initial de 500.000 €	Capital restant au 15/04/2022	Durée restant à courir	Taux fixe de réaménagement	Nouvelles échéances annuelles	Somme des intérêts à régler jusqu'à la fin du prêt
Prêt N°00000334350	333 681,60 €	156 mois	3,60 %	32 592,02 €	90 014,70 €

Prêt initial de 30.000 €	Capital restant au 15/04/2022	Durée restant à courir	Taux fixe de réaménagement	Nouvelles échéances annuelles	Somme des intérêts à régler jusqu'à la fin du prêt
Prêt N°00000345403	19 894,70 €	156 mois	3,60 %	1 943,20 €	5 366,84 €

- **DE PRECISER** que les frais de dossier s'élèvent à 0.10 % du capital restant dû ;
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2022 et suivants ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les documents nécessaires ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°34 – Délibération n°2022CC-035 : Compétence plan local d'urbanisme, carte communale et documents d'urbanisme en tenant lieu – Approbation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées et révision des attributions de compensation

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 43
Pour : 48

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 48
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le rapport ci-annexé de la CLECT de Hautes Terres Communauté en date du 09 décembre 2021 portant évaluation des charges transférées plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** financièrement et intégralement le coût d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- **DE NE PAS RETENIR** les charges transférées sur les communes en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- **D'ÉVALUER et RETENIR** les charges transférées des communes pour lesquelles Hautes Terres Communauté prend en charge les procédures de révision, modification et finalisation des documents d'urbanisme communaux existants jusqu'à l'approbation du PLUI ;
- **DE PRÉCISER** que la retenue sur attribution de compensation des communes concernées de l'année N sera égale aux dépenses supportées par HTC en N-1 déduction faite du FCTVA et des subventions perçues ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier chaque année le montant des attributions de compensation aux communes concernées ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Rapport n°35 – Délibération n°2022CC-036 : Budget déchets ménagers – Participation du budget environnement du SYTEC : versement d'un acompte

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le versement d'un acompte au budget environnement du SYTEC de 183 480 € (soit 15 € par habitant) avant le vote du budget primitif 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le mandat de paiement ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Rapport n°36 – Délibération n°2022CC-037 : Maison des services et du tourisme d'Allanche – Tarif de l'accès à l'espace scénographique

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **DE FIXER** le tarif d'accès à l'espace scénographique de la MSAPT d'Allanche à 1.00 € par visiteur (accès en visite libre ou accompagnée) ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** les recettes et les intégrer dans le budget 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public de Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°37 – Délibération n°2022CC-038 : Création d'un emploi pour l'accueil et l'accompagnement des usagers au sein des Maisons des services de Hautes Terres Communauté

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel d'une durée de trois ans à temps complet, relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, selon un traitement calculé par référence à l'indice brut compris entre 367 et 432 de la grille, pour l'exercice des missions d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein des maisons de services ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°38 – Délibération n°2022CC-039 : Création d'un emploi de Fabmanager

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel à temps complet d'une durée de trois ans, relevant de la catégorie B du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, selon un traitement calculé par référence à l'indice brut compris entre 372 et 563 de la grille, pour l'exercice de la mission de Fabmanager ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Rapport n°39 – Délibération n°2022CC-040 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Monsieur Xavier BERTUIT – BricoMurat

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 5 000 € à Monsieur Xavier BERTUIT pour les investissements d'aménagement d'un point de vente dans le cadre de la création de la SAS BRICOMURAT, à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides « financer mon investissement commerce et artisanat » ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
 - Dépenses éligibles : 88 873,00 € HT, plafonnées à 50 000 € HT
 - Aides Publiques :
 - Région – 20 % : 10 000,00 €
 - Hautes Terres Communauté – 10 % : 5 000,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°40 – Délibération n°2022CC-041 : Délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président – Modification de la délibération n°2021CC-193 du 04 octobre 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'ABROGER** la délibération n°2021CC-193 en date du 04 octobre 2021 modifiée par la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président par délégation, d'effectuer les opérations listées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **DIT** que ces nouvelles attributions entreront en vigueur dès lors que la présente délibération sera rendue exécutoire et que toute référence à la délibération n°2021CC-193 en date du 4 octobre 2021 devra désormais s'entendre par référence à sa version modifiée ;
- **DE RAPPELER QUE** lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°41 – Délibération n°2022CC-042 : Cession d'une parcelle sur la zone d'activités du Colombier à Massiac à la SCI Société Vétérinaire de l'Alagnon – Régularisation

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle (lot n°1), en cours de bornage, issue du découpage de la parcelle cadastrée ZH67 située au sein de la zone d'activités du Colombier à Massiac, d'une surface d'environ 4 424 m² à la SCI Société Vétérinaire de l'Alagnon ;

- **D’APPROUVER** le prix de cession de la parcelle à 12 € le m² hors TVA sur marge, soit un prix total à payer par l’acquéreur estimé à 53 088 € hors TVA sur marge ;
- **DE PRECISER QUE** la TVA à la marge s’applique sur cette cession ;
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°42 – Délibération n°2022CC-043 : Cession d’une parcelle sur la zone d’activités du Colombier à Massiac à ArvernEnergie Développement – Régularisation

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D’APPROUVER** la cession de la parcelle (lot n°2), en cours de bornage, issue du découpage de la parcelle cadastrée ZH67 située au sein de la zone d’activités du Colombier à Massiac, d’une surface de 4 377 m² à Monsieur Mickaël BOYER, représentant la future SCI porteuse de l’investissement pour le compte de la Société Arvern’ Energies Développement ;
- **D’APPROUVER** le prix de cession de la parcelle à 12 € le m² hors TVA sur marge, pour une surface de 3 418 m², et à 1 € le m² hors TVA sur marge pour une surface de 959 m², soit un prix total à payer par l’acquéreur de 41 175,83 € hors TVA sur marge ;
- **DE PRECISER QUE** la TVA à la marge s’applique sur cette cession ;
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°43 – Délibération n°2022CC-044 : Cession d’une parcelle sur la zone d’activités du Colombier à Massiac au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune – Régularisation

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D’APPROUVER** la cession de la parcelle (lot n°4), en cours de bornage, issue de la parcelle cadastrée ZH67 située au sein de la zone d’activités du Colombier à Massiac, d’une surface de 2 541 m² au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune ;
- **D’APPROUVER** le prix de cession de la parcelle 12 € le m² hors TVA sur marge, soit un prix total à payer par l’acquéreur de 30 492 € hors TVA sur marge ;
- **DE PRECISER QUE** la TVA à la marge s’applique sur cette cession ;
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l’acquéreur ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°44 – Délibération n°2022CC-045 : Cession d'une parcelle sur la zone d'activités du Colombier à Massiac à la SARL RIOCROS BOU ZEID – Régularisation

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles (lots n°5 et 6), en cours de bornage, issues du découpage de la parcelle cadastrée ZH67 située au sein de la zone d'activités du Colombier à Massiac, d'une surface respective de 1 375 m² et 1 826 m² à la SARL RIOCROS BOU ZEID ;
- **D'APPROUVER** le prix de cession de la parcelle 12 € le m² hors TVA sur marge, soit un prix total à payer par l'acquéreur de 16 500 € hors TVA sur marge pour le lot n°5, et 21 912 € hors TVA sur marge pour le lot n°6 ;
- **DE PRECISER QUE** la TVA à la marge s'applique sur cette cession ;
- **DE PRECISER** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°46 – Délibération n°2022CC-046 : Modification des statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC)

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la modification statutaire soumise par le Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;
- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts dudit Syndicat mixte ci-annexés ;
- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suppléants suivants pour chacun des conseillers communautaires titulaires déjà en place pour siéger au sein du Comité syndical :

Titulaires
Didier ACHALME
Xavier FOURNAL
Gilles CHABRIER
Daniel MEISSONNIER
Claire TESSEIDRE
Thierry MATHIEU

Suppléants
Jean-Pierre PENOT
Philippe LEBERICHEL
Pierrick ROCHE
Christian DONIOL
Philippe SARANT
Denis DELPIROU

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°48 – Délibération n°2022CC-048 : Animation du Contrat territorial Vert et Bleu Alagnon : autorisation de demande de subvention pour le SIGAL

Rapporteur : Pierrick ROCHE

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **DE SOUTENIR** la demande de financement de l'animation 2022 du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon portée par le SIGAL ;
- **DE CONFIER** au SIGAL la mise en œuvre générale du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon ;
- **DE MANDATER** le SIGAL pour déposer les demandes de financement nécessaires à l'animation du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE SERVICES A LA POPULATION

Rapport n°49 – Délibération n°2022CC-049 : Marché public de travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche – Avenants aux lots n°1, n°6 et n°10

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 41
Pour : 46

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour les lots n°1, n°6 et n°10 dans le cadre des travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
SAS CONSTRUCTIONS MURATAISES	N°1 – Démolition – gros œuvre	Aménagement d'une aire de recharge et lavage VTT et revêtement de la cour arrière	360 964,17 €	+ 10 356,34 €	371 320,51 €
SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE	N° 6 – Menuiseries intérieures	Pose d'une porte et d'une boîte aux lettres	34 043,47 €	+ 921,00 €	34 964,47 €
SARL PRIVAT	N° 10 – Serrurerie	Ajout de garde-corps aux fenêtres extérieures	28 569,48 €	+ 960 €	29 529,48 €

- **D'ACTER** que le présent avenant au lot n°6 annule et remplace l'avenant de ce même lot approuvé par délibération n°2021CC-251 en date du 09 décembre 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE SERVICES TECHNIQUES

Rapport n°50 – Délibération n°2022CC-050 : Signature de l'avenant n°2 à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique pour la création du parc photovoltaïque à Saint-Mary-le-Plain

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique ci-annexé avec la société GDSOL 89 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le projet de bail emphytéotique ainsi modifié à intervenir, entre Hautes Terres Communauté et la société GDSOL 89 dont le siège social est situé au 2 rue de la Mabilais 35 000 RENNES ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°51 – Délibération n°2022CC-051 : Collecte des cartons au Lioran – Tarification de la prestation de services

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la mise en place une redevance forfaitaire annuelle à destination des professionnels ayant leur siège social au Lioran et bénéficiant du service ;
- **DE FIXER** le montant de cette redevance annuelle à 60 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°52 – Délibération n°2022CC-052 : Contrat d'objectifs CITEO – Barème F : approbation du plan d'actions 2022

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les plans d'actions 2022 du contrat d'objectifs CITEO – Barème F, dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages y compris plastiques ;
- **D'AUTORISER** le SYTEC à déposer un plan d'actions commun à l'échelle du territoire du SYTEC pour les 3 collectivités adhérentes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour la réalisation de ces plans d'actions ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Rapport complémentaire n°1 – Délibération n°2022CC-053 : Motion pour la poursuite des activités de la Société pour la transformation de sous-produits animaux (SOPA)

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 42
Pour : 47

Procurations : 5
Abstention : 0

Votants : 47
Contre : 0

- **D'ADOPTER ET SIGNER** la motion pour la poursuite des activités de la SOPA sur le territoire ;
- **DE TRANSMETTRE** cette motion à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Cantal ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

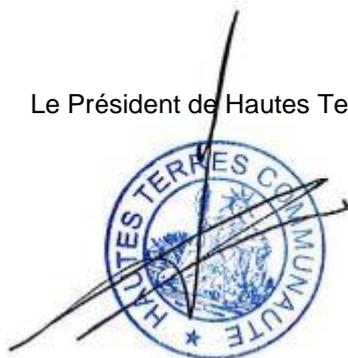
Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 14 avril 2022.

L'ordre du jour étant terminé, le Président clos la séance à 22h45.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au siège de la communauté de commune, aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 11 mars 2022, conformément aux prescriptions des articles L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de Hautes Terres Communauté,



Didier ACHALME